

# Comptes annuels

## de la Section générale

### sommaire

Bilan	100
Hors-bilan	101
Compte de résultat	102
Notes annexes aux états financiers	103

## Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2007	31.12.2006
<b>Actif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>13 414</b>	<b>16 445</b>
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux		5	18
Effets publics et valeurs assimilées	3	9 653	12 084
Créances sur les établissements de crédit	1	3 756	4 343
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>2</b>	<b>14 648</b>	<b>10 013</b>
Comptes ordinaires débiteurs		576	505
Autres concours à la clientèle		14 072	9 508
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>		<b>53 386</b>	<b>61 800</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	38 729	48 442
Actions et autres titres à revenu variable	3	14 657	13 358
<b>Participations</b>	<b>4</b>	<b>12 959</b>	<b>10 184</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>5</b>	<b>2 374</b>	<b>2 392</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>6</b>	<b>2 984</b>	<b>3 076</b>
<b>Total actif</b>		<b>99 765</b>	<b>103 910</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>16 706</b>	<b>26 675</b>
Dettes envers les établissements de crédit	7	16 706	26 675
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>8</b>	<b>42 716</b>	<b>42 686</b>
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		33 030	33 005
Autres dettes envers la clientèle		9 686	9 681
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>9</b>	<b>6 839</b>	<b>7 955</b>
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		6 839	7 955
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>10</b>	<b>11 225</b>	<b>12 081</b>
<b>Provisions</b>	<b>11</b>	<b>1 771</b>	<b>1 426</b>
<b>Dépôts de garantie</b>		<b>5</b>	<b>1</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>12</b>	<b>473</b>	<b>473</b>
<b>Capitaux propres (hors FRBG)</b>	<b>12</b>	<b>20 030</b>	<b>12 613</b>
Réserves et autres		11 123	11 438
Résultat de l'exercice		8 907	1 175
<b>Total passif</b>		<b>99 765</b>	<b>103 910</b>

# Hors-bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>12 929</b>	<b>12 493</b>
En faveur d'établissements de crédit	48	17
En faveur de la clientèle <sup>(1)</sup>	12 881	12 476
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 531</b>	<b>3 002</b>
En faveur d'établissements de crédit	1 677	1 644
En faveur de la clientèle	854	1 358
<b>Engagements sur titres</b>	<b>77</b>	<b>933</b>
Titres à livrer	77	933
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>9 787</b>	<b>10 267</b>
Reçus d'établissements de crédit <sup>(2)</sup>	9 787	10 267
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 022</b>	<b>1 266</b>
Reçus d'établissements de crédit <sup>(3)</sup>	66	385
Reçus de la clientèle	939	850
Reçus de l'État et assimilés	17	31
<b>Engagements sur titres</b>	<b>613</b>	<b>1 970</b>
Titres à recevoir	613	1 970
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
Autres engagements donnés	343	509
Autres engagements reçus	12	12

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 15.

(1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 11 Md€ (11 Md€ au 31 décembre 2006).

(2) Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit concernent l'engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE.

(3) La baisse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit s'explique essentiellement par la baisse des engagements reçus sur les OPCVM d'IXIS Corporate & Investment Bank : 59 M€ au 31 décembre 2007 contre 376 M€ au 31 décembre 2006.

## Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		<b>2 547</b>	<b>1 973</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	251	233
Opérations avec la clientèle	20	643	380
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	1 611	1 359
Autres intérêts et produits assimilés	22	42	1
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		<b>(1 854)</b>	<b>(1 393)</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	(827)	(564)
Opérations avec la clientèle	20	(726)	(619)
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	(262)	(208)
Autres intérêts et charges assimilées	22	(39)	(2)
<b>Revenu des titres à revenu variable</b>	<b>23</b>	<b>1 004</b>	<b>1 144</b>
<b>Commissions (produits)</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>20</b>
<b>Commissions (charges)</b>	<b>24</b>	<b>(41)</b>	<b>(39)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>25</b>	<b>66</b>	<b>(191)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>26</b>	<b>1 695</b>	<b>688</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets</b>	<b>27</b>	<b>(241)</b>	<b>(363)</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>3 193</b>	<b>1 839</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>28</b>	<b>(282)</b>	<b>(258)</b>
<b>Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations</b>	<b>29</b>	<b>(59)</b>	<b>(51)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>2 852</b>	<b>1 530</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>30</b>	<b>(18)</b>	<b>(10)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 834</b>	<b>1 520</b>
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>31</b>	<b>6 861</b>	<b>242</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>9 695</b>	<b>1 762</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>32</b>	<b>(787)</b>	<b>(721)</b>
<b>Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées</b>	<b>33</b>		<b>135</b>
<b>Résultat net</b>		<b>8 907</b>	<b>1 175</b>

# Notes annexes aux états financiers

## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

### I - Opérations de transmissions universelles de patrimoine

Au cours de l'année 2007, la Caisse des Dépôts, actionnaire unique de CDC Entreprises Holding, CDC Holding Finance, CDC Projets urbains, SCI Boucicaut, C3D Investissement et Société Foncière Anatole France a décidé la dissolution de ces sociétés par transmission universelle de patrimoine. La différence entre les actifs nets reçus des sociétés et la valeur comptable des titres détenus par la Caisse des Dépôts a donné lieu à la constatation en résultat de boni de fusion pour un montant total de 4,6 Md€.

### II - Acquisition de titres CNP Assurances

Au cours de l'année 2007, la Caisse des Dépôts a porté sa participation dans CNP Assurances de 36,5 % à 40 %. Au 31 décembre 2007, la Caisse des Dépôts détient 59 415 129 actions CNP Assurances pour une valeur de 1 479 M€.

### III - Icade: fusion avec extension du régime SIIC

Le 30 novembre 2007, les assemblées des sociétés Icade, Icade Foncière des Pimonts, Icade Patrimoine et le Président de la SASU Icade Foncière Publique ont approuvé le principe de leur fusion-absorption par Icade EMGP. Avant fusions, Icade détenait 86,2 % du capital d'Icade EMGP, 92,9 % d'Icade Foncière des Pimonts, 99,6 % d'Icade Patrimoine et 100 % d'Icade Foncière Publique. À l'issue des fusions, Icade EMGP a été renommée Icade.

L'opération de fusion a conduit la Caisse des Dépôts à enregistrer une plus-value brute de 2 279 M€. Au 31 décembre 2007, la Caisse des Dépôts détient 61,6 % du capital de la nouvelle structure pour une valeur brute de 3 030 M€.

### IV - Vente des titres Tower Participations et démarrage de CDC Infrastructure

Au cours du premier semestre 2007, la Caisse des Dépôts a vendu à Tyrol Acquisition, sa participation dans Tower Participations (TDF) pour un montant de 916 M€ réalisant une plus-value de 720 M€.

Au cours du second semestre, la Caisse des Dépôts a participé à l'augmentation de capital de CDC Infrastructure par incorporation de son avance d'actionnaire pour un montant de 1 220 M€. Ainsi, la Caisse des Dépôts détient 100 % de CDC Infrastructure pour une valeur brute de 1 247 M€.

### V - Participation Holding Infrastructures Métiers de l'Environnement (HIME)

Au cours du second trimestre 2007, un consortium composé de la Caisse des Dépôts, Sèche Environnement et Axa IM a racheté à PAI le groupe SAUR, troisième opérateur des métiers de l'eau en France. L'opération s'est faite à travers la création d'HIME qui a pris le contrôle de la totalité du capital de la SAUR via sa holding Novasaur. La Caisse des Dépôts détient une participation de 47 % de HIME pour un montant de 140 M€ et a souscrit des obligations convertibles en actions pour un montant de 210 M€.

### VI - Participation dans Sèche Environnement

Au cours du premier semestre 2007, la Section générale a exercé les bons de souscriptions en actions de Sèche Environnement. Au 30 juin 2007, la Section générale détient 16,65 % de Sèche Environnement pour un montant de 172 M€. Ce pourcentage a été porté à 20 % suite à l'acquisition complémentaire de 36 M€ sur le troisième trimestre. Au 31 décembre 2007, la participation de la Section générale s'élève à 208 M€.

### VII - Crise des "Subprime mortgages"

Suite aux événements constatés sur les marchés financiers durant l'été 2007, la Caisse des Dépôts n'a subi aucun défaut ni aucune dégradation de la notation de ses actifs du fait de l'absence d'exposition en direct sur le marché hypothécaire américain.

# PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2006, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

## I - Changements de méthode

### ■ Comptabilisation des opérations sur titres

Le règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les principales modifications apportées par ce règlement sont les suivantes :

- la règle de détention maximale de 6 mois pour le classement en portefeuille de transaction est supprimée. En conséquence, le transfert de titres depuis et vers le portefeuille de transaction est interdit ;
- les amortissements des primes/décotes doivent être réalisés sur un mode actuariel ;
- pour les titres d'investissement, le règlement impose d'avoir l'intention manifeste de détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement (le règlement n° 2005-01 prévoit, toutefois, des exceptions à cette règle, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible).

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'impact significatif sur le bilan d'ouverture et les comptes au 31 décembre 2007, dans la mesure où l'amortissement actuariel est déjà pratiqué sur une grande partie du portefeuille.

## II - Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1 - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

### 2 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et dépôts, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

### 3 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

#### 3.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

> Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

### 3.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

## 4 - Titres et opérations sur titres

### 4.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au sein des catégories comptables correspondant à différentes activités de l'Établissement public.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

### ■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêt, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Les transferts de titres de ou vers le portefeuille de titres de transaction sont interdits.

### ■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Le portefeuille de titrisations de la Section générale (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg, le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

### ■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe que l'Établissement public a l'intention manifeste de détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels il dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime-décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

### ■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

### ■ Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

## 4.2 - Opérations sur titres

### ■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

### ■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

## 5 - Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

## 5.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

### ■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

### ■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

> Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

## 5.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

### ■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

### ■ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

## 5.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

#### ■ Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

#### ■ Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

#### 5.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

### 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

> La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

> Les logiciels et coûts de développement sont amortis sur 3 ans.

> À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur.

### 7 - Risques sur l'immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

### 8 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

#### 8.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

#### 8.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

### 9 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 10 - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

#### 10.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par les fonds d'épargne.

#### 10.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à la mise en place de l'accord-cadre signé en décembre 2005.

#### 10.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

#### 10.4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

### 11 - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications liées à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

> Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

> Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus du nouvel accord-cadre 2006-2008 signé le 20 décembre 2005, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués, en interne, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

- Le coût des services passés, lié à la mise en place du nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi en 2005, a été étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

## **12 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)**

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

## **13 - Impôts sur les bénéfices**

La Section générale verse chaque année au Trésor public une contribution volontaire représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2007 :

- à 34,43 % pour le taux plein comme pour le 31 décembre 2006,

- à 15,5 % pour le taux réduit de droit commun, il s'applique aux plus-values de cession sur Titres de sociétés à prépondérance immobilière (TSPI) cotées, ainsi qu'aux répartitions réalisées par des FCPR fiscaux,

- à 1,72 % pour les plus-values de cession de titres de participation au sens comptable et fiscal, exclusion faite des TSPI.

Au 31 décembre 2006 le taux réduit était unique à 15,5 %.

## Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Comptes ordinaires débiteurs <sup>(1)</sup></b>	<b>3 085</b>	<b>3 801</b>
<b>Intérêts courus</b>	<b>16</b>	<b>23</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit à vue</b>	<b>3 101</b>	<b>3 824</b>
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>575</b>	<b>93</b>
Capital et assimilé <sup>(2)</sup>	574	92
Créances douteuses	138	129
Dépréciations	(138)	(129)
Intérêts courus	1	1
<b>Titres reçus en pension livrée</b>	<b>80</b>	<b>251</b>
Capital et assimilé <sup>(3)</sup>	80	250
Intérêts courus		1
<b>Crédit divers</b>		<b>175</b>
Capital et assimilé		175
Créances douteuses	10	10
Dépréciations	(10)	(10)
Intérêts courus		
<b>Créances sur les établissements de crédit à terme</b>	<b>655</b>	<b>519</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3 756</b>	<b>4 343</b>

(1) Dont comptes ouverts auprès de la CNCE pour 2 995 M€ (3 032 M€ au 31 décembre 2006).

(2) Dont 500 M€ de prêts interbancaires à une banque européenne.

(3) Baisse des encours de titres reçus en pension livrée des fonds d'épargne pour 150 M€.

## Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Comptes ordinaires de la clientèle</b>	<b>550</b>	<b>487</b>
<b>Créances douteuses</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(5)</b>	<b>(7)</b>
<b>Intérêts courus</b>	<b>26</b>	<b>17</b>
<b>Comptes ordinaires débiteurs à vue</b>	<b>576</b>	<b>505</b>
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>12200</b>	<b>7895</b>
Capital et assimilé <sup>(1)</sup>	12 193	7 886
Créances douteuses	16	18
Dépréciations	(9)	(9)
<b>Titres reçus en pension livrée</b>	<b>50</b>	
Titres reçus en pension livrée	50	
<b>Crédits divers</b>	<b>811</b>	<b>661</b>
Clientèle financière	21	21
Capital et assimilé	780	636
Créances douteuses	123	116
Dépréciations	(119)	(115)
Intérêts courus	6	3
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>422</b>	<b>379</b>
Capital et assimilé	416	369
Créances douteuses	8	12
Dépréciations	(5)	(5)
Intérêts courus	3	3
<b>Crédits au logement</b>	<b>512</b>	<b>522</b>
Capital et assimilé	508	520
Créances douteuses	5	4
Dépréciations	(3)	(4)
Intérêts courus	2	2
<b>Prêts subordonnés</b>	<b>77</b>	<b>51</b>
Capital et assimilé	77	49
Créances douteuses		1
Intérêts courus		1
<b>Autres concours à la clientèle à terme</b>	<b>14 072</b>	<b>9 508</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>14 648</b>	<b>10 013</b>

(1) Dont 11 535 M€ correspondant à l'ACOSS (7 725 M€ au 31 décembre 2006).

### Note 3a - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2007					31.12.2006				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées	7 718		1 884		9 602	9 029	192	2 863		12 084
- <i>fonds d'État</i>	6 500		1 325		7 825	6 331	192	2 306		8 829
- <i>bons du Trésor</i>	1 218		559		1 777	2 698		557		3 255
Titres prêtés (fonds d'État)	51				51					
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>7 769</b>		<b>1 884</b>		<b>9 653</b>	<b>9 029</b>	<b>192</b>	<b>2 863</b>		<b>12 084</b>
Obligations	348	539	10 408		11 295	660	689	6 803		8 152
Autres titres à revenu fixe	778	21 996	3 644		26 418	1 733	32 152	1 403		35 288
Titres prêtés			1 016		1 016		1 087	3 915		5 002
- <i>obligations</i>			885		885		231	3 087		3 318
- <i>autres titres à revenu fixe</i>			131		131		856	828		1 684
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 126</b>	<b>22 535</b>	<b>15 068</b>		<b>38 729</b>	<b>2 393</b>	<b>33 928</b>	<b>12 121</b>		<b>48 442</b>
Actions		1 225		11 331	12 556		1 370		10 581	11 951
OPCVM		791		4	795		1 090		4	1 094
Titres prêtés							1			1
Autres titres à revenu variable		421		885	1 306				312	312
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>2 437</b>		<b>12 220</b>	<b>14 657</b>		<b>2 461</b>		<b>10 897</b>	<b>13 358</b>
<b>Total par type de portefeuille</b>	<b>8 895</b>	<b>24 972</b>	<b>16 952</b>	<b>12 220</b>	<b>63 039</b>	<b>11 422</b>	<b>36 581</b>	<b>14 984</b>	<b>10 897</b>	<b>73 884</b>

### Note 3b - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2007					31.12.2006				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>7 769</b>		<b>1 884</b>		<b>9 653</b>	<b>9 029</b>	<b>192</b>	<b>2 863</b>		<b>12 084</b>
Valeur brute	7 769		1 845		9 614	9 029	180	2 795		12 004
Primes/décotes			1		1		10	11		21
Créances rattachées			38		38		4	57		61
Dépréciations							(2)			(2)
<b>Valeur de marché</b>	<b>7 769</b>		<b>1 922</b>		<b>9 691</b>	<b>9 029</b>	<b>192</b>	<b>2 946</b>		<b>12 167</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 126</b>	<b>22 535</b>	<b>15 068</b>		<b>38 729</b>	<b>2 393</b>	<b>33 928</b>	<b>12 121</b>		<b>48 442</b>
Valeur brute	1 126	22 450	14 721		38 297	2 393	33 835	11 735		47 963
Primes/décotes		(7)	(18)		(25)		16	92		108
Créances rattachées		122	365		487		91	294		385
Dépréciations		(30)			(30)		(14)			(14)
<b>Valeur de marché</b>	<b>1 126</b>	<b>22 532</b>	<b>14 971</b>		<b>38 629</b>	<b>2 393</b>	<b>34 068</b>	<b>12 231</b>		<b>48 692</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>2 437</b>		<b>12 220</b>	<b>14 657</b>		<b>2 461</b>		<b>10 897</b>	<b>13 358</b>
Valeur brute		2 586		13 160	15 746		2 508		11 959	14 467
Créances rattachées				2	2		1		5	6
Dépréciations		(149)		(942)	(1 091)		(48)		(1 067)	(1 115)
<b>Valeur de marché</b>		<b>3 204</b>		<b>19 742</b>	<b>22 946</b>		<b>3 482</b>		<b>18 234</b>	<b>21 716</b>

## Note 4a - Les principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006
	% de détention	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Titres de participation supérieurs à 150 M€</b>				
ICADE*	61,6	3 030	3 030	522
DEXIA*	8,8	1 592	1 592	1 592
CNP ASSURANCES*	40,0	1 479	1 479	737
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	1 247	1 247	
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	100,0	963	963	963
CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE <sup>(2)</sup>	100,0	700	700	
AREVA*	3,6	360	360	360
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVEST <sup>(2)</sup>	100,0	351	351	
HIME	47,0	350	350	
BAC PARTICIPATIONS (ex GALAXY FUND MANAGEMENT)	100,0	254	254	2
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	33,0	236	236	236
SÉCHÉ*	20,0	208	208	
TRANSDEV	42,9	204	204	97
HOLDING INFRASTRUCTURE TRANSPORTS	10,0	204	204	100
OSÉO FINANCEMENT	42,8	194	194	193
CDC HOLDING FINANCE <sup>(1)</sup>				2 907
CDC PROJETS URBAINS <sup>(1)</sup>				343
CDC ENTREPRISES HOLDING <sup>(1)</sup>				1 204
<b>Sous-total des principales participations</b>		<b>11 372</b>	<b>11 372</b>	<b>9 256</b>
<b>Autres titres de participation, avances et créances <sup>(3)</sup></b>		<b>1 587</b>	<b>1 587</b>	<b>928</b>
<b>Total des participations, avances et créances</b>		<b>12 959</b>	<b>12 959</b>	<b>10 184</b>

(\*) Participations cotées.

(1) Cf. commentaire note 4b.

(2) Suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine de CDC Entreprises Holding, la Caisse des Dépôts a repris directement les titres CDC Entreprises Portefeuille pour 600 M€ et CDC Entreprises Capital Invest pour 351 M€.

(3) Dont 117 M€ relatifs aux titres Verdun Participations acquis en 2007. Ce montant correspond à la valeur d'acquisition des titres (205 M€) minorée de l'acompte sur dividende (88 M€), inclus dans le prix d'acquisition et perçu très peu de temps après l'acquisition des titres. Ce mode de comptabilisation, dérogatoire par rapport à la doctrine comptable française, a été appliqué, conformément à l'article L123-14 du code de commerce, afin de respecter l'image fidèle et traduire la réalité économique de l'opération.

## Note 4b - Participations - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2006	Augmen- tations <sup>(2)</sup>	Diminutions	Autres mouvements	Fusion <sup>(1)</sup>	31.12.2007
<b>Titres de participation</b>	<b>10 100</b>	<b>6 625</b>	<b>(606)</b>		<b>(3 467)</b>	<b>12 652</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>10 264</b>	<b>6 646</b>	<b>(672)</b>		<b>(3 479)</b>	<b>12 759</b>
- participations et autres titres détenus à long terme	2 978	782	(141)	(16)	37	3 640
- parts dans les entreprises liées	7 286	5 864	(531)	16	(3 516)	9 119
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(164)</b>	<b>(21)</b>	<b>66</b>		<b>12</b>	<b>(107)</b>
- participations et autres titres détenus à long terme	(143)	(14)	61		(5)	(101)
- parts dans les entreprises liées	(21)	(7)	5		17	(6)
<b>Avances et créances rattachées</b>	<b>84</b>	<b>1 711</b>	<b>(1 486)</b>		<b>(2)</b>	<b>307</b>
<b>Valeur brute</b>	<b>106</b>	<b>1 717</b>	<b>(1 487)</b>			<b>336</b>
- participations et autres titres détenus à long terme	90	1 568	(1 356)			302
- parts dans les entreprises liées	16	149	(131)			34
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>(22)</b>	<b>(6)</b>	<b>1</b>		<b>(2)</b>	<b>(29)</b>
- participations et autres titres détenus à long terme	(17)	(4)	1		(2)	(22)
- parts dans les entreprises liées	(5)	(2)				(7)
<b>Participations</b>	<b>10 184</b>	<b>8 336</b>	<b>(2 092)</b>		<b>(3 469)</b>	<b>12 959</b>

(1) S'explique par la transmission universelle de patrimoine :

- en entrée de titres : CDC Entreprises portefeuille pour 600 M€ et CDC Entreprise Capital Investissement pour 351 M€ ;

- en sortie de titres : CDC Holding Finance pour 2 907 M€, CDC Entreprise Holding pour 1 203 M€ et CDC Projets Urbains pour 359 M€.

(2) Y compris augmentation de la valeur des titres Icade suite à l'absorption avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de Icade SA par Icade EMGP SA.

Cette absorption permet à Icade SA d'entrer dans le régime spécial des SIIC et entraîne une réception de titres évalués et comptabilisés à leur valeur vénale au 30 novembre 2007, date de transfert de propriété.

## Note 5a - Immobilisations corporelles et incorporelles - Ventilation

	31.12.2007			31.12.2006		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
(en millions d'euros)						
Immobilisations d'exploitation	521	(265)	256	505	(252)	253
Immobilisations de placement	2 141	(188)	1 953	1 944	(142)	1 802
- immobilisations en cours	11		11	11		11
- terrains et immeubles	373	(163)	210	295	(127)	168
- forêts et réserves foncières	19		19	19		19
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	1 738	(25)	1 713	1 619	(15)	1 604
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 662</b>	<b>(453)</b>	<b>2 209</b>	<b>2 449</b>	<b>(394)</b>	<b>2 055</b>
Concessions, licences, brevets	303	(245)	58	245	(196)	49
Autres immobilisations	107		107	288		288
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>410</b>	<b>(245)</b>	<b>165</b>	<b>533</b>	<b>(196)</b>	<b>337</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>3 072</b>	<b>(698)</b>	<b>2 374</b>	<b>2 982</b>	<b>(590)</b>	<b>2 392</b>

## Note 5b - Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements

	Net au 31.12.2006	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres mouvements	Net au 31.12.2007
(en millions d'euros)					
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	505	17	(1)		521
Amortissements et dépréciations	(252)	(13)			(265)
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>253</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>		<b>256</b>
Immobilisations corporelles de placement brutes	1 944	1 017	(901)	81	2 141
Amortissements et dépréciations	(142)	(17)	2	(31)	(188)
<b>Immobilisations corporelles de placement</b>	<b>1 802</b>	<b>1 000</b>	<b>(899)</b>	<b>50</b>	<b>1 953</b>
Immobilisations incorporelles brutes <sup>(1)</sup>	533	106	(229)		410
Amortissements et dépréciations	(196)	(49)			(245)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>337</b>	<b>57</b>	<b>(229)</b>		<b>165</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>2 392</b>	<b>1 061</b>	<b>(1 129)</b>	<b>50</b>	<b>2 374</b>

(1) Reprise du mali technique qui faisait suite à la TUP du Holding C3D et à la reprise en propre de titres Icade par la Caisse des Dépôts. L'échange de ces titres lors de l'absorption d'Icade SA par Icade EMGP SA a dégagé une plus-value permettant de reprendre en totalité le mali technique.

## Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges à répartir sur plusieurs exercices	63	1
Charges constatées d'avance	31	18
Produits à recevoir	126	12
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	(11)	
Autres comptes de régularisation	2298	2332
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2507</b>	<b>2363</b>
Débiteurs divers <sup>(1)</sup>	441	679
Créances douteuses sur opérations diverses	7	6
Stocks et assimilés (Forêts)	36	36
Intérêts courus	1	
Dépréciations des actifs divers	(8)	(8)
<b>Actifs divers</b>	<b>477</b>	<b>713</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>2984</b>	<b>3076</b>

(1) Dont 124 M€ d'appel de marge sur pensions livrées au 31 décembre 2007 contre 331 M€ au 31 décembre 2006.

## Note 7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs <sup>(1)</sup>	2372	1470
Comptes courants des fonds d'épargne	1674	1203
Intérêts courus	9	5
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>4055</b>	<b>2678</b>
Comptes et emprunts à terme <sup>(2)</sup>	26	5809
Titres donnés en pension livrée	12535	18050
Intérêts courus	90	138
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>12651</b>	<b>23997</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>16706</b>	<b>26675</b>

(1) Dont compte ordinaire CNCE pour 738 M€ (contre 939 M€ en décembre 2006).

(2) Arrivée à échéance en mai 2007 du compte à terme de 5612 M€ de CDC Holding Finance.

## Note 8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs	33 030	33 005
<b>Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>33 030</b>	<b>33 005</b>
Consignations	3 344	3 134
Comptes créditeurs à terme <sup>(2)</sup>	5 407	5 837
Titres donnés en pension livrée	417	220
Autres sommes dues à la clientèle	2	
Intérêts courus	516	490
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>9 686</b>	<b>9 681</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>42 716</b>	<b>42 686</b>

(1) Le stock de 33 030 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 23 702 M€ (23 971 M€ au 31 décembre 2006), des mandataires judiciaires pour 4 735 M€ (4 792 M€ au 31 décembre 2006), du compte FRR pour 1 261 M€ (879 M€ au 31 décembre 2006), des fonds gérés pour 144 M€ (105 M€ au 31 décembre 2006).

(2) Dont compte créditeur à terme du Fonds de réserve pour les retraites à 1 311 M€ au 31 décembre 2007 (2 200 M€ au 31 décembre 2006).

## Note 9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Bons à moyen terme négociables	5 048	333
Autres titres de créances négociables émis	1 782	7 589
Dettes rattachées	9	33
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables</b>	<b>6 839</b>	<b>7 955</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>6 839</b>	<b>7 955</b>

## Note 10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Produits constatés d'avance	124	108
Charges à payer	25	33
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	13	21
Autres comptes de régularisation	2052	1462
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2214</b>	<b>1624</b>
Dettes de titres <sup>(1)</sup>	8067	9691
Créditeurs divers	944	766
<b>Passifs divers</b>	<b>9011</b>	<b>10457</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>11225</b>	<b>12081</b>

(1) Concerne principalement les dettes de titres empruntés auprès des fonds d'épargne.

## Note 11 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises	Autres variations	31.12.2007
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>165</b>	<b>32</b>	<b>(13)</b>	<b>(40)</b>		<b>144</b>
Retraites	27	3		(2)		28
Médailles du travail	16	1		(1)		16
Accord cadre	122	28	(13)	(37)		100
<b>Provisions pour risques immobiliers</b>	<b>1</b>					<b>1</b>
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>		<b>43</b>
Engagement par signature	12	2		(8)		6
Prêts	22		(1)			21
Autres	16	1		(1)		16
<b>Provisions pour impôts <sup>(1)</sup></b>	<b>624</b>	<b>316</b>				<b>940</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>586</b>	<b>239</b>	<b>(82)</b>	<b>(122)</b>	<b>22</b>	<b>643</b>
Sur participations	8	14		(8)	22	36
Sur instruments de marché <sup>(2)</sup>	194	3		(64)		133
Sur prêts bonifiés <sup>(3) (4)</sup>	378	115	(82)	(49)		362
Autres <sup>(5)</sup>	6	107		(1)		112
<b>Provisions</b>	<b>1426</b>	<b>590</b>	<b>(96)</b>	<b>(171)</b>	<b>22</b>	<b>1771</b>

(1) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition.

(2) Reprise de provision sur EADS de 61 M€ relative à l'échéance sur option d'achat à terme.

(3) Reprise de provision correspondant au montant de la charge de bonification 2007.

(4) Reprise de provisions de 49 M€ correspondant aux provisions non utilisées pour les prêts à l'accession sociale.

(5) Dont dotation de 100 M€ au titre des versements restant à effectuer à l'ANRU.

## Note 12 - Variation des capitaux propres

	Réserve générale	Écart de réévaluation	Prov. réglementées Subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	<b>10818</b>	<b>34</b>	<b>8</b>	<b>56</b>	<b>1294</b>	<b>12210</b>	<b>608</b>	<b>12818</b>
Affectation du résultat 2005	598			696	(1 294)			
Distribution 2006 au titre du résultat 2005				(696)		(696)		(696)
Autres variations				(76)		(76)	(135)	(211)
Résultat au 31 décembre 2006					1 175	1 175		1 175
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>11416</b>	<b>34</b>	<b>8</b>	<b>(20)</b>	<b>1175</b>	<b>12613</b>	<b>473</b>	<b>13086</b>
Affectation du résultat 2006				1 175	(1 175)			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006 <sup>(1)</sup>	(316)			(1 175)		(1 491)		(1 491)
Autres variations			1			1		1
Résultat au 31 décembre 2007					8 907	8 907		8 907
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>11 100</b>	<b>34</b>	<b>9</b>	<b>(20)</b>	<b>8 907</b>	<b>20 030</b>	<b>473</b>	<b>20 503</b>

(1) Les dividendes distribués à l'État en 2007 au titre de l'exercice 2006 correspondent à 33<sup>1/3</sup>% du résultat consolidé part du groupe, soit 1 491 M€.

## Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissements de crédit

	31.12.2007			31.12.2006	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)					
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>3 756</b>	<b>148</b>	<b>(148)</b>	<b>3 756</b>	<b>4 343</b>
France	3 246	148	(148)	3 246	4 236
Europe	501			501	101
Autres	9			9	6
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>3 756</b>	<b>148</b>	<b>(148)</b>	<b>3 756</b>	<b>4 343</b>
Inférieure à 3 mois	3 682	10	(10)	3 682	4 272
De 3 mois à 1 an	2			2	53
De 1 an à 5 ans	6			6	8
Supérieure à 5 ans	66	138	(138)	66	10
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>		<b>(148)</b>		<b>(148)</b>	<b>(139)</b>
Ouvertures		(139)		(139)	(153)
Dotations		(20)		(20)	(16)
Reprises		11		11	
Reclassements douteux/compromis					30

## Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2007				31.12.2006	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>14 632</b>	<b>34</b>	<b>123</b>	<b>(141)</b>	<b>14 648</b>	<b>10 013</b>
France	14 073	34	123	(141)	14 089	9 963
Europe	501				501	(2)
Autres	58				58	52
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>14 632</b>	<b>34</b>	<b>123</b>	<b>(141)</b>	<b>14 648</b>	<b>10 013</b>
Inférieure à 3 mois	12 233	5	29	(37)	12 230	8 381
De 3 mois à 1 an	123		1		124	116
De 1 an à 5 ans	615	2	4	(5)	616	492
Supérieure à 5 ans	1 661	27	89	(99)	1 678	1 024
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>		<b>(21)</b>	<b>(120)</b>		<b>(141)</b>	<b>(140)</b>
Ouvertures		(25)	(115)		(140)	(140)
Dotations		(4)	(7)		(11)	(12)
Reprises		8	2		10	15
Reclassements						(3)

### Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres de placement et d'investissement à revenu fixe

	31.12.2007			31.12.2006
	Encours bruts sains	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)				
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>39 517</b>	<b>(30)</b>	<b>39 487</b>	<b>49 104</b>
France	15 584	(16)	15 568	49 104
Europe	21 116	(14)	21 102	
Autres	2 817		2 817	
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>39 517</b>	<b>(30)</b>	<b>39 487</b>	<b>49 104</b>
Inférieure à 3 mois	14 695	(19)	14 676	24 219
De 3 mois à 1 an	7 216	(7)	7 209	9 999
De 1 an à 5 ans	9 722	(2)	9 720	9 568
Supérieure à 5 ans	7 884	(2)	7 882	5 318
<b>Répartition par notation</b>	<b>39 517</b>	<b>(30)</b>	<b>39 487</b>	<b>49 104</b>
AAA	14 781	(12)	14 769	19 516
AA	21 422	(3)	21 419	19 080
A	2 887	(2)	2 885	10 349
BBB	298		298	149
Non renseigné	129	(13)	116	10
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>		<b>(30)</b>	<b>(30)</b>	<b>(14)</b>
Ouvertures		(14)	(14)	(12)
Dotations		(393)	(393)	(10)
Reprises		377	377	8

## Note 14a - Éléments du bilan ventilés par devises - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Total
<b>Actif</b>					
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3611</b>	<b>55</b>		<b>90</b>	<b>3756</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>14625</b>			<b>23</b>	<b>14648</b>
<b>Titres de transaction</b>					
Effets publics et valeurs assimilées	7769				7769
Obligations et autres titres à revenu fixe	1126				1126
<b>Titres de placement</b>					
Obligations et autres titres à revenu fixe	22282			253	22535
<b>Titres d'investissement</b>					
Effets publics et valeurs assimilées	1884				1884
Obligations et autres titres à revenu fixe	15068				15068
<b>Passif</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>16075</b>	<b>152</b>	<b>279</b>	<b>200</b>	<b>16706</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>41946</b>	<b>270</b>	<b>86</b>	<b>414</b>	<b>42716</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Autres titres à revenu fixe	2976	2756	68	1039	6839

## Note 14b - Éléments du bilan par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
<b>Actif</b>					
<b>Créances sur les établissements de crédit à terme</b>	<b>3682</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>66</b>	<b>3756</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>12226</b>	<b>125</b>	<b>614</b>	<b>1683</b>	<b>14648</b>
<b>Titres de placement</b>					
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	14420	5542	1041	1532	22535
<b>Titres d'investissement</b>					
Effets publics et valeurs assimilées	52	624	590	618	1884
Obligations et autres titres à revenu fixe	204	1044	8087	5733	15068
<b>Passif</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>16173</b>	<b>533</b>			<b>16706</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>37163</b>	<b>1741</b>	<b>5</b>	<b>3807</b>	<b>42716</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Autres titres à revenu fixe	6839				6839

## Note 15 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Opérations de change comptant</b>		
Euros achetés non encore reçus	81	4
Devises achetées non encore reçues	36	87
Euros vendus non encore livrés	36	86
Devises vendues non encore livrées	81	4
<b>Opérations de change à terme</b>		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	290	1 069
- devises à livrer	271	1 055
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	3 071	693
- euros à livrer	3 044	668
Devises à recevoir contre devises à livrer	42	
Devises à livrer contre devises à recevoir	42	
<b>Report/déport non couru</b>		
À recevoir	4	4
À payer		1

## Note 16 - Instruments financiers à terme

31.12.2007

(en millions d'euros)	Transaction		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
	Achat/emprunt	Vente/prêt	Achat/emprunt	Vente/prêt
<b>Opérations fermes</b>				
<b>Marchés organisés</b>		<b>83</b>		
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>11 183</b>	<b>10 771</b>	<b>2 798</b>	<b>2 798</b>
Swaps de taux	10 771	10 771	2 798	2 798
- <i>juste valeur</i>	359	356	470	467
Autres contrats	412			
<b>Opérations conditionnelles</b>				
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>70</b>			
Swaptions	70			
<b>Marchés gré à gré</b>			<b>45</b>	

## Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2007				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
<b>Opérations fermes</b>					
Swaps de taux donnés	9202	895	1989	1483	13569
Swaps de taux reçus	9202	895	1989	1483	13569
Autres contrats donnés				412	412
Autres contrats reçus	83				83
<b>Opérations conditionnelles</b>					
Caps, floors donnés					115

## Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2007			Total
	Euro	USD	Autres	
<b>Opérations fermes</b>				
Swaps de taux donnés	12725	30	814	13569
Swaps de taux reçus	12725	30	814	13569
Autres contrats donnés	412			412
Autres contrats reçus	83			83
<b>Opérations conditionnelles</b>				
Swaptions	70			70
Autres options données	45			45

## Note 18a - Risques de crédit - Engagements par signature

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	15 546	16 639
Europe	172	93
États-Unis	117	137
Autres	45	68
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>15 880</b>	<b>16 937</b>

## Note 18b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme - Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	8 098	17 689
Europe	5 389	7 253
États-Unis	71	268
Autres	94	24
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>13 652</b>	<b>25 234</b>

## Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts sur banque centrale et CCP	34	24
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	92	132
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	4	8
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	61	21
Produits sur report/déport	19	27
Autres intérêts et produits assimilés	41	21
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>251</b>	<b>233</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(72)	(114)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(598)	(412)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(123)	(22)
Charges sur report/déport	(8)	(8)
Autres intérêts et charges assimilées	(26)	(8)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>(827)</b>	<b>(564)</b>

## Note 20- Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs <sup>(1)</sup>	15	311
Intérêts sur crédit à la clientèle	623	63
- <i>intérêts sur crédits de trésorerie <sup>(1)</sup></i>	557	5
- <i>intérêts sur crédits à l'équipement</i>	16	17
- <i>intérêts sur crédits au logement</i>	19	17
- <i>intérêts sur autres crédits à la clientèle</i>	31	24
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension	2	2
Autres intérêts et produits assimilés	3	2
Dotations/reprises nettes aux provisions pour intérêts douteux		2
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	<b>643</b>	<b>380</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(424)	(373)
Intérêts sur consignations	(44)	(38)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(250)	(204)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(8)	(4)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle</b>	<b>(726)</b>	<b>(619)</b>

(1) Dont 552 M€ d'intérêts perçus de l'ACOSS contre 283 M€ au 31 décembre 2006.

La variation des intérêts s'explique par l'augmentation de l'encours moyen de l'ACOSS qui s'élève à 13,6 Md€ en 2007 contre 9,2 Md€ en 2006.

Les intérêts perçus de l'ACOSS ont été reclassés en intérêts de crédit de trésorerie en 2007.

## Note 21 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres de placement</b>	<b>879</b>	<b>656</b>
Effets publics		12
- <i>fonds d'État</i>		11
- <i>bons du Trésor</i>		1
Obligations	22	42
Autres titres à revenu fixe	857	602
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement</b>	<b>732</b>	<b>703</b>
Effets publics	130	213
- <i>fonds d'État</i>	111	201
- <i>bons du Trésor</i>	19	12
Obligations	472	402
Autres titres à revenu fixe	130	88
<b>Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 611</b>	<b>1 359</b>
<b>Intérêts sur certificats de dépôts négociables</b>	<b>(196)</b>	<b>(190)</b>
<b>Intérêts sur bons à moyen terme négociables</b>	<b>(66)</b>	<b>(7)</b>
<b>Autres charges d'intérêts</b>		<b>(11)</b>
<b>Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>(262)</b>	<b>(208)</b>

## Note 22 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Micro-couverture	40	1
- <i>swaps de taux</i>	39	
- <i>CAPS</i>		1
- <i>swaps exotiques multi-devises</i>	1	
Transaction	2	
- <i>prêts de titres</i>	2	
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>42</b>	<b>1</b>
Micro-couverture	(39)	(2)
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(39)</b>	<b>(2)</b>

**Note 23 - Revenus des titres à revenu variable**

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Revenus des titres de placement</b>	<b>51</b>	<b>48</b>
Actions	43	46
OPCVM	4	2
Autres titres à revenu variable	4	
<b>Revenus des titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>500</b>	<b>449</b>
<b>Revenus des titres de participation <sup>(1)</sup></b>	<b>453</b>	<b>647</b>
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>1 004</b>	<b>1 144</b>

(1) La baisse de revenus sur les titres de participation s'explique notamment par :  
- la non-récurrence d'un dividende de CDC HOLDING FINANCE de 220 M€ ;  
- un dividende ICADE de 82 M€ au 31 décembre 2007 contre 185 M€ au 31 décembre 2006.

**Note 24 - Produits et charges de commissions**

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	5		7	
Opérations sur titres		(16)		(15)
Opérations sur instruments financiers		(1)		(1)
Prestations de services et divers	12	(24)	13	(23)
<b>Commissions</b>	<b>17</b>	<b>(41)</b>	<b>20</b>	<b>(39)</b>
<b>Total net</b>	<b>(24)</b>		<b>(19)</b>	

## Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Résultat sur opérations sur titres de transaction	21	30
Résultat sur opérations de change	(12)	6
Résultat sur opérations sur instruments financiers <sup>(1)</sup>	57	(227)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>66</b>	<b>(191)</b>

(1) La variation s'explique notamment par :

- en 2006 : une dotation de 191,5 M€ sur l'option d'achat ferme de titres EADS ;
- en 2007 : une reprise de 61 M€ liée à l'exercice de la 1<sup>re</sup> tranche de l'option d'achat ferme de titres EADS.

## Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Résultat de cession des titres de placement	347	176
- <i>effets publics et valeurs assimilées (fonds d'État)</i>	(2)	7
- <i>obligations</i>	(6)	(7)
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(3)	(5)
- <i>actions</i>	235	170
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	123	11
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(2)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement	(114)	(15)
<b>Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement</b>	<b>232</b>	<b>159</b>
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	1 370	459
- <i>actions <sup>(1)</sup></i>	1 285	448
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	85	11
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(6)	(6)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille <sup>(2)</sup>	99	76
<b>Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>1 463</b>	<b>529</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>1 695</b>	<b>688</b>

(1) Dont 720 M€ de plus-value de cession de titres Tower Participations en 2007.

(2) Dont 53 M€ de provisions liées notamment à l'exercice de l'option d'achat ferme sur les titres EADS.

## Note 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement	2	(19)	36	(4)
Dotations/reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	4	(21)	8	(9)
Revenus et charges sur immeubles de placement	265	(38)	131	(44)
<b>Produits et charges sur immobilisations de placement</b>	<b>271</b>	<b>(78)</b>	<b>175</b>	<b>(57)</b>
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	1		1	
Rémunérations versées aux préposés		(68)		(69)
Autres produits et charges divers d'exploitation <sup>(1) (2)</sup>	148	(515)	21	(434)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>149</b>	<b>(583)</b>	<b>22</b>	<b>(503)</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>420</b>	<b>(661)</b>	<b>197</b>	<b>(560)</b>
<b>Total net</b>	<b>(241)</b>		<b>(363)</b>	

(1) Dont au 31 décembre 2007, une dotation de 115 M€ correspondant aux bonifications des prêts sur fonds d'épargne (cf. note 11).

(2) Dont 200 M€ de subventions au titre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dont 100 M€ ont été versés.

## Note 28a - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Salaires et traitements	(286)	(268)
Autres charges sociales	(137)	(126)
Intéressement et participation	(6)	(7)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(42)	(42)
Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel	21	17
<b>Frais de personnel</b>	<b>(450)</b>	<b>(426)</b>
Impôts et taxes	(9)	(10)
Loyers, charges locatives	(30)	(28)
Primes d'assurances	(2)	(1)
Études et recherches	(108)	(109)
Services extérieurs - divers	(69)	(62)
Autres charges	(21)	(26)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(239)</b>	<b>(236)</b>
<b>Refacturation</b>	<b>407</b>	<b>404</b>
<b>Produits et charges générales d'exploitation</b>	<b>(282)</b>	<b>(258)</b>

## Note 28b - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Effectif moyen : cadres</b>	<b>1971</b>	<b>1872</b>
Droit public	693	655
Droit privé	1 232	1 160
Statutaires des mines	46	57
<b>Effectif moyen : non cadres</b>	<b>4444</b>	<b>4630</b>
Droit public	3830	3999
Droit privé	325	303
Statutaires des mines	289	328
<b>Total effectif moyen</b>	<b>6 415</b>	<b>6 502</b>
<b>Effectif de clôture : cadres</b>	<b>2026</b>	<b>1 927</b>
Droit public	718	680
Droit privé	1 262	1 200
Statutaires des mines	46	47
<b>Effectif de clôture : non cadres</b>	<b>4370</b>	<b>4553</b>
Droit public	3760	3918
Droit privé	337	322
Statutaires des mines	273	313
<b>Total effectif de clôture</b>	<b>6 396</b>	<b>6 480</b>

## Note 29 - Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Dotations / immobilisations incorporelles</b>	<b>(46)</b>	<b>(37)</b>
Concessions et logiciels	(46)	(37)
<b>Dotations / immobilisations corporelles</b>	<b>(13)</b>	<b>(14)</b>
Immeubles et agencements	(11)	(12)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
<b>Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(59)</b>	<b>(51)</b>

## Note 30 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dépréciation des créances	(33)	(29)
Risques sur engagements par signature	(2)	(9)
Risques de contrepartie	(1)	(1)
<b>Dotations pour dépréciations et provisions</b>	<b>(36)</b>	<b>(39)</b>
Dépréciation des créances	21	47
Risques sur engagements par signature	8	7
Risques de contrepartie	2	9
<b>Reprises de dépréciations et provisions</b>	<b>31</b>	<b>63</b>
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(13)	(34)
<b>Pertes et récupérations</b>	<b>(13)</b>	<b>(34)</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(18)</b>	<b>(10)</b>

## Note 31 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	
<b>Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>10</b>	
<b>Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de participation et avances</b>	<b>6851</b>	<b>242</b>
Gains/pertes sur cessions des participations et gains/pertes sur avances <sup>(1)</sup>	6816	238
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances	35	4
<b>Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>	<b>6851</b>	<b>242</b>
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>6861</b>	<b>242</b>

(1) Correspond essentiellement :

- aux bonis de fusion suite aux opérations de transmission universelle du patrimoine de :

- CDC Holding Finance pour 4 178 M€,

- CDC Entreprises Holding pour 320 M€,

- à la plus-value réalisée sur l'échange de titres Icade dans le cadre de l'opération de passage au statut SIIC pour 2 279 M€.

## Note 32 - Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(471)	(429)
Dotations/reprises nettes aux provisions pour impôts <sup>(1)</sup>	(316)	(292)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(787)</b>	<b>(721)</b>

(1) Dont :

- en 2006, une dotation aux provisions de 292 M€ relative à la modification de la fiscalité des plus-values en sursis d'imposition conformément à la loi de finances 2007 ;

- en 2007, une dotation de 426 M€ aux provisions pour l'impôt lié à l'échange de titres Icade dans le cadre de l'opération de passage au statut SIIC.

## Note 33 - Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dotations/reprises nettes au FRBG <sup>(1)</sup>		135
<b>Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées</b>		<b>135</b>

(1) Reprise au 31 décembre 2006 du FRBG pour 135 M€ relative à l'impact de la loi de finances 2007.

### **NOTE 34 - Garantie de la Caisse des Dépôts à IXIS Corporate & Investment Bank (ICIB)**

Au terme d'un accord ratifié le 1<sup>er</sup> décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank), une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour et sous certaines conditions accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint au 23 janvier 2007.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des 2 engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des 2 engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des 3 montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que ICIB garanti ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2007, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 14,15 M€, sur laquelle le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 7,08 M€.

# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 du règlement n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ■ Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la Caisse des dépôts et consignations, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### ■ Estimations comptables

- > Bonifications de prêts versés par les fonds d'épargne

La Section générale procède à la bonification de prêts versés par les fonds d'épargne dans le cadre du dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. À ce titre, la Section générale constitue une provision (note 11 de l'annexe). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Section générale dans le cadre de la détermination de la provision.

### > Évaluation des titres

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe II.4 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 3 et 4 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport annuel au titre des éléments financiers. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars et Guérard



Guillaume Potel



Denis Grison

# Comptes annuels

des fonds d'épargne  
centralisés  
à la Caisse des Dépôts

## sommaire

Note de présentation	140
Bilan	141
Décomposition du bilan	142
Hors-bilan	144
Décomposition du hors-bilan	145
Compte de résultat	146
Notes annexes aux états financiers	147

# Note de présentation

## Présentation de l'activité

■ **L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :**

> **l'activité propre exercée par la Section générale** – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et de filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes Icade, Transdev, Egis, CDA, CNP Assurances, SNI, CDC Entreprises et CDC Capital Investissement ;

> **la gestion des fonds qui lui sont confiés** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et ces fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Les textes régissant les fonds d'épargne sont essentiellement contenus dans le code des Caisses d'épargne et le Code monétaire et financier.

La déclinaison pratique de ces textes structure fortement la gestion des fonds d'épargne, et la présentation de leurs comptes, en particulier la nécessité de distinguer les actifs, passifs, charges et revenus propres à certains éléments de l'activité, ou le fait qu'une garantie de l'État s'applique à certains fonds déposés.

## Présentation des comptes

■ **Les états financiers retracent la situation de l'ensemble des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ; ils recouvrent les fonds suivants au 31 décembre 2007 :**

- > Caisses d'épargne et de prévoyance : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne et de prévoyance ;
- > Caisse nationale d'épargne : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie de la CNE ;
- > Livret d'épargne populaire (LEP) ;
- > Fonds de réserve du Livret d'épargne populaire ;
- > Livret de développement durable (LDD) – ex-Codevi ;
- > Fonds de réserve du financement du logement (FRFL) ;
- > Fonds de garantie des SDR.

Les systèmes comptables permettent d'individualiser, pour chaque fonds géré, les ressources qui lui sont propres, les emplois qui en sont faits ainsi que le résultat qui s'y rapporte. Un bilan de l'ensemble et une décomposition par fonds sont présentés.

# Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2007	31.12.2006
<b>Actif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>63 084</b>	<b>61 921</b>
Effets publics et valeurs assimilées	4	52 888	53 372
Créances sur les établissements de crédit	1 et 3	10 196	8 549
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>88 282</b>	<b>86 117</b>
Créances sur la clientèle	2 et 3	88 282	86 117
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>		<b>65 201</b>	<b>57 051</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	54 756	48 004
Actions et autres titres à revenu variable	4	10 445	9 047
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>5</b>	<b>125</b>	<b>64</b>
<b>Total actif</b>		<b>216 692</b>	<b>205 153</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>154 618</b>	<b>146 030</b>
Dettes envers les établissements de crédit	6 et 8	154 618	146 030
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>51 621</b>	<b>48 782</b>
Autres dettes envers la clientèle	7 et 8	51 621	48 782
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>9</b>	<b>2 459</b>	<b>2 462</b>
<b>Provisions</b>	<b>10</b>	<b>1 059</b>	<b>784</b>
<b>Dépôts de garantie</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>11</b>	<b>2 416</b>	<b>2 911</b>
<b>Capitaux propres (hors FRBG)</b>	<b>12</b>	<b>4 505</b>	<b>4 170</b>
Réserves		3 215	3 457
Report à nouveau		33	35
Résultat en instance d'affectation		1 257	678
<b>Total passif</b>		<b>216 692</b>	<b>205 153</b>

# Décomposition du bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

au 31 décembre 2007

	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A et B CNE	FRGCNE
(en millions d'euros)				
<b>Actif</b>				
<b>Opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>12 631</b>	<b>523</b>	<b>14 649</b>	<b>489</b>
Effets publics et valeurs assimilées	11 306	459	11 316	666
Créances sur les établissements de crédit	1 325	64	3 333	(177)
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>51 302</b>		<b>31 913</b>	
Créances sur la clientèle	51 302		31 913	
<b>Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable</b>	<b>21 886</b>	<b>971</b>	<b>14 809</b>	<b>512</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 794	971	11 369	512
Actions et autres titres à revenu variable	5 092		3 440	
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>59</b>		<b>45</b>	
<b>Total actif</b>	<b>85 878</b>	<b>1 494</b>	<b>61 416</b>	<b>1 001</b>
<b>Passif</b>				
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>82 127</b>	<b>102</b>	<b>8 388</b>	
Dettes envers les établissements de crédit	82 127	102	8 388	
<b>Opérations avec la clientèle</b>			<b>51 119</b>	
Autres dettes envers la clientèle			51 119	
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1 428</b>	<b>5</b>	<b>645</b>	<b>2</b>
<b>Provisions</b>	<b>602</b>	<b>3</b>	<b>282</b>	
<b>Dépôts de garantie</b>				
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>952</b>		<b>660</b>	
<b>Capitaux propres (hors FRBG)</b>	<b>769</b>	<b>1 384</b>	<b>322</b>	<b>999</b>
Réserves		1 328		954
Report à nouveau				
Résultat en instance d'affectation	769	56	322	45
<b>Total passif</b>	<b>85 878</b>	<b>1 494</b>	<b>61 416</b>	<b>1 001</b>

LEP	Fonds de réserve du LEP	LDD - ex-Codevi	Fonds de garantie prêts SDR	Fonds de réserve du financement du logement	Montant cumulé (A)	Opérations entre fonds (B)	Montant global (A - B)
<b>28 006</b>	<b>457</b>	<b>6 296</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>63 084</b>		<b>63 084</b>
27 597	311	1 233			52 888		52 888
409	146	5 063	15	18	10 196		10 196
<b>4 075</b>		<b>1 044</b>			<b>88 334</b>	<b>52</b>	<b>88 282</b>
4 075		1 044			88 334	52	88 282
<b>25 527</b>	<b>587</b>	<b>909</b>			<b>65 201</b>		<b>65 201</b>
23 614	587	909			54 756		54 756
1 913					10 445		10 445
<b>21</b>					<b>125</b>		<b>125</b>
<b>57 629</b>	<b>1 044</b>	<b>8 249</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>216 744</b>	<b>52</b>	<b>216 692</b>
<b>56 022</b>		<b>7 979</b>			<b>154 618</b>		<b>154 618</b>
56 022		7 979			154 618		154 618
<b>502</b>					<b>51 621</b>		<b>51 621</b>
502					51 621		51 621
<b>339</b>		<b>32</b>		<b>8</b>	<b>2 459</b>		<b>2 459</b>
<b>161</b>		<b>6</b>		<b>5</b>	<b>1 059</b>		<b>1 059</b>
			<b>14</b>		<b>14</b>		<b>14</b>
<b>604</b>		<b>200</b>			<b>2 416</b>		<b>2 416</b>
<b>1</b>	<b>1 044</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4 557</b>	<b>52</b>	<b>4 505</b>
	1 003				3 285	70	3 215
		32	1		33		33
1	41			5	1 239	(18)	1 257
<b>57 629</b>	<b>1 044</b>	<b>8 249</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>216 744</b>	<b>52</b>	<b>216 692</b>

# Hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>21 512</b>	<b>17 952</b>
En faveur d'établissements de crédit	6 081	5 243
En faveur de la clientèle	15 431	12 709
<b>Engagements de garantie</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
En faveur d'établissements de crédit	38	38
<b>Engagements sur titres</b>		<b>322</b>
Titres à livrer		322
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres</b>		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>81 190</b>	<b>79 015</b>
Reçus d'établissements de crédit	3 533	3 454
Reçus de la clientèle	132	112
Reçus de l'État et assimilés	77 525	75 449
<b>Engagements sur titres</b>	<b>154</b>	<b>549</b>
Titres à recevoir	154	549
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
Autres engagements donnés	250	350
Autres engagements reçus		12

# Décomposition du hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

	Livret A CEP	Livrets A et B CNE	LEP	LDD ex-Codevi	Fonds de réserve du financement du logement	Montant global
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres</b>						
<b>Engagements de financement</b>	<b>10693</b>	<b>10573</b>	<b>246</b>			<b>21 512</b>
En faveur d'établissements de crédit	1 595	4 402	84			6 081
En faveur de la clientèle	9 098	6 171	162			15 431
<b>Engagements de garantie</b>					<b>38</b>	<b>38</b>
En faveur d'établissements de crédit					38	38
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres</b>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>48 492</b>	<b>30 116</b>	<b>1 566</b>	<b>1 016</b>		<b>81 190</b>
Reçus d'établissements de crédit	2 456	992	85			3 533
Reçus de la clientèle	106	10	16			132
Reçus de l'État et assimilés	45 930	29 114	1 465	1 016		77 525
<b>Engagements sur titres</b>	<b>79</b>	<b>58</b>	<b>17</b>			<b>154</b>
Titres à recevoir	79	58	17			154
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>						
Autres engagements donnés			250			250

# Compte de résultat des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2007	31.12.2006
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		<b>8 100</b>	<b>6 948</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	424	417
Opérations avec la clientèle	19	3 221	2 980
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	4 222	3 551
Autres intérêts et produits assimilés	23	233	
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		<b>(6 326)</b>	<b>(5 257)</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	(4 765)	(4 033)
Opérations avec la clientèle	19	(1 388)	(1 137)
Autres intérêts et charges assimilées	23	(173)	(87)
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>24</b>	<b>441</b>	<b>348</b>
<b>Commissions (produits)</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>26</b>
<b>Commissions (charges)</b>	<b>25</b>	<b>(1 787)</b>	<b>(1 777)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>26</b>		<b>(18)</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>27</b>	<b>397</b>	<b>618</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>831</b>	<b>892</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>28</b>	<b>(77)</b>	<b>(74)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>754</b>	<b>818</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>68</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>762</b>	<b>886</b>
<b>Dotations au FRBG nettes des reprises</b>	<b>30</b>	<b>495</b>	<b>(208)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>1 257</b>	<b>678</b>

# Notes annexes aux états financiers

## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

### I - Livret de développement durable (LDD)

#### 1 - Création du livret de développement durable

La loi de finances rectificative pour 2006 a prévu le remplacement du Codevi par le livret de développement durable.

Le décret n° 2007-161 du 6 février 2007 a fixé le plafond du livret de développement durable à 6 000 € avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'arrêté du 6 février 2007 prévoit que le taux minimum de centralisation à la Caisse des Dépôts sera porté à 9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (contre 6,5 % précédemment).

#### 2 - Modalités de centralisation du LDD Banque Postale

L'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2006 publié au JO le 11 mars 2006, détermine pour le LDD Banque Postale l'évolution des taux de centralisation. Pour mémoire, le taux de centralisation minimum est de :

- > 100 % jusqu'au 31 décembre 2006 ;
- > 75 % jusqu'au 30 juin 2007 ;
- > 50 % jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- > 25 % jusqu'au 30 juin 2008 ;
- > 6,5 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008. Ce taux sera finalement porté à 9 % compte tenu du taux de centralisation de droit commun fixé par l'arrêté du 6 février 2007.

#### 3 - Évolution des taux de commissions versées aux réseaux (LDD)

Le ministre de l'Économie a fixé le taux de commission du livret de développement durable pour tous les établissements centralisateurs à 0,80 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (il était précédemment de 1,00 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006).

### II - Évolution des taux réglementés

Le dispositif automatique de révision du taux du livret A prévoit une actualisation semestrielle, au 1<sup>er</sup> février et au 1<sup>er</sup> août de chaque année, qui résulte d'une moyenne (arrondie au 0,25 % le plus proche) entre l'inflation hors tabac, en glissement annuel, et la moyenne mensuelle du taux d'intérêt à court terme (Euribor 3 mois), le tout étant majoré de 0,25 point.

Compte tenu des niveaux d'inflation et de taux d'intérêt, le taux de rémunération du livret A, ainsi que ceux du livret Bleu, du LEP et du LDD qui en découlent directement, a été augmenté de 0,25 % le 1<sup>er</sup> août 2007, portant le taux du livret A à 3,00 % (contre 2,75 %, son niveau depuis le 1<sup>er</sup> août 2006).

Au 31 décembre 2007, la rémunération des déposants des produits d'épargne est donc la suivante :

- > livret A : 3,00 % ;
- > livret de développement durable : 3,00 % ;
- > livret Bleu : 3,00 % ;
- > LEP : 4,00 %.

### PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2006, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

#### I - Changements de méthode

##### 1 - Comptabilisation des opérations sur titres

Le règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les principales modifications apportées par ce règlement sont les suivantes :

- > La règle de détention maximale de 6 mois pour le classement en portefeuille de transaction est supprimée. En conséquence, le transfert de titres depuis et vers le portefeuille de transaction est interdit.
- > Les amortissements des primes/décotes doivent être réalisés sur un mode actuariel.
- > Pour les titres d'investissement, le règlement impose d'avoir l'intention manifeste de détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement (le règlement n° 2005-01 prévoit, toutefois, des exceptions à cette règle, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible).

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'impact sur le bilan d'ouverture et les comptes au 31 décembre 2007.

##### 2 - Indemnités de réaménagement

Jusqu'en 2006, du fait de leur non-matérialité, les indemnités perçues lors des réaménagements étaient prises intégralement en résultat l'année de leur réalisation.

En 2007, une opération de réaménagement commercial d'une partie de la dette d'un emprunteur s'est traduite par la perception d'une soulte d'un montant significatif (environ 25 M€), qui représentait l'écart constaté par les fonds d'épargne entre les conditions des anciens et des nouveaux contrats de prêt à l'occasion du réaménagement des encours. En conséquence, afin de donner une meilleure information financière compte tenu de cette renégociation récemment intervenue, les indemnités sont dorénavant étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt, sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives.

Ce changement de méthode comptable n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres d'ouverture.

#### II - Comparabilité des exercices

##### Indemnités de réaménagement de prêts et indemnités de remboursements anticipés

Jusqu'en 2006, les indemnités perçues lors des remboursements anticipés et des réaménagements de prêts étaient comptabilisées en commissions.

En 2007, il a été décidé de comptabiliser ces rémunérations en produits d'intérêts et non plus en commissions, dans la mesure où ces indemnités ont la nature d'intérêts et ne constituent pas la contrepartie d'une prestation de service.

Ainsi, les indemnités de remboursement anticipé et de réaménagement de prêts comptabilisées en 2006 en commissions, pour un montant de 25 M€, sont présentées en produits d'intérêts au compte de résultat en 2007.

#### III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### 1 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des swaps de change sur chaque fonds concerné.

## 2 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié par le règlement n° 2005-03 du CRC relatives au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

### 2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

En ce qui concerne l'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des pertes provisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par les fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts des fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie): en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes provisionnelles prêt par prêt.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Sur la base des travaux effectués, il ressort que les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;

- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour les fonds d'épargne.

> Certains prêts des fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

> Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les prêts octroyés par les fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.

> Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'État, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en résultat, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts.

> L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

> Lors de cessions de prêts entre différents fonds d'épargne, les plus et moins-values font l'objet d'une élimination pour la présentation des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

> Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

### 2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

## 3 - Titres et opérations sur titres

### 3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au sein des catégories comptables correspondant à différentes activités de l'Établissement public.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

#### ■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (à l'exception des titres de placement à revenu

variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Le portefeuille de titrisations de la Direction des fonds d'épargne (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg, le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

#### ■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe que l'Établissement public a l'intention manifeste de détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels il dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les 2 exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime-décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

#### ■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

### 3.2 - Opérations sur titres

#### ■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

#### ■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

### 4 - Instruments financiers à terme

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

#### 4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

##### ■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

#### 4.2 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres

qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

### 5 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

#### 5.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

#### 5.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

### 6 - Provisions

Des provisions sont constituées par les fonds d'épargne en couverture des pertes, certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

La perte actuarielle, dégagee par les prêts octroyés à taux réduit – inférieur au coût de la ressource – fait l'objet d'une provision.

Pour le LEP, une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement – UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource des fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par les fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- > le coût de la ressource sur laquelle le prêt est financé ;
- > et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

### 7 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés pour chacun des fonds d'épargne de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation de chaque fonds d'épargne, ils permettent de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle.

Le niveau des fonds propres ainsi défini est couvert par :

- > les réserves (la constitution d'un fonds de réserve n'est prévue par la réglementation que pour le livret A et le LEP ; le LDD ne constitue pas de fonds de réserve) ;
- > le report à nouveau ;
- > le FRBG ;
- > le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG doit ainsi permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les fonds d'épargne en termes de :

- > risque de crédit sur prêts et actifs financiers ;
- > risque global de taux ;
- > risque opérationnel.

Au 31 décembre 2007, si l'on considère les fonds propres disponibles par rapport aux besoins de fonds propres calculés selon une méthode adaptée de Bâle II, on constate que, à titre transitoire, certaines sections sont déficitaires (LEP et LDD) alors que d'autres sont excédentaires (livret A). Cependant, la convergence vers Bâle II est assurée au niveau du bilan global des fonds d'épargne. Les fonds propres disponibles au 31 décembre sont en effet supérieurs aux besoins de fonds propres à cette date.

## IV - Informations financières sur les risques de marché

### 1 - Gestion actif/passif

Les fonds d'épargne sont exposés au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des porte-

feuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Les fonds d'épargne ont mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du "pilier II" de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle les fonds d'épargne ont adapté le calcul de leur besoin en fonds propres.

### 2 - Le contrôle des risques

La Direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- > définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- > arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- > fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

## Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
<b>Comptes courants des fonds d'épargne</b>		<b>1 743</b>	<b>1 227</b>
Disponibilités courantes <sup>(1)</sup>		749	270
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		995	957
<b>Intérêts courus</b>		<b>7</b>	<b>25</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit à vue</b>		<b>1 750</b>	<b>1 252</b>
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>18</b>
Capital et assimilé		12	18
<b>Crédits au logement</b>	<b>3</b>	<b>3 943</b>	<b>2 690</b>
Capital et assimilé		3 908	2 668
Intérêts courus		35	22
<b>Crédits divers</b>	<b>3</b>	<b>4 491</b>	<b>4 589</b>
Capital et assimilé		4 371	4 444
Intérêts courus		120	145
<b>Créances sur les établissements de crédit à terme</b>		<b>8 446</b>	<b>7 297</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>		<b>10 196</b>	<b>8 549</b>

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

**Note 2 - Opérations avec la clientèle**

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2007	31.12.2006
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>3</b>	<b>3007</b>	<b>2979</b>
Capital et assimilé		2 894	2 850
Créances douteuses		52	60
Dépréciations		(11)	(12)
Intérêts courus		72	81
<b>Crédits au logement</b>	<b>3</b>	<b>84 221</b>	<b>82 086</b>
Capital et assimilé		77 254	74 572
Créances douteuses		3 555	3 997
Dépréciations		(246)	(270)
Intérêts courus		3 658	3 787
<b>Crédits divers</b>	<b>3</b>	<b>1 054</b>	<b>1 052</b>
Capital et assimilé		59	61
Créances douteuses		1 000	996
Dépréciations		(5)	(5)
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>88 282</b>	<b>86 117</b>

## Note 3a - Ensemble des crédits

(en millions d'euros)	31.12.2006	Versements	Rembour- sements <sup>(1)</sup>	Autres mouvements <sup>(2)</sup>	31.12.2007
<b>Crédits équipement</b>					
Capital	2 915	534	(490)	(12)	2 947
Intérêts courus non échus	82			(10)	72
<b>Total crédits équipement</b>	<b>2 997</b>	<b>534</b>	<b>(490)</b>	<b>(22)</b>	<b>3 019</b>
<b>Crédits au logement</b>					
Capital	80 944	7 652	(4 305)	158	84 451
- prêts très sociaux	3 940	341	(143)	(156)	3 983
- prêts locatifs	44 766	3 170	(1 516)	462	46 882
- prêts pour amélioration de l'habitat	5 091	586	(630)	(15)	5 032
- prêts locatifs intermédiaires	5 084	1 732	(205)	(134)	6 478
- prêts projets urbains	2 346	189	(272)	(75)	2 188
- prêts renouvellement urbain	3 158	797	(143)	11	3 823
- divers	16 559	837	(1 396)	65	16 065
Intérêts courus non échus	3 808			(116)	3 692
Échéances mises en recouvrement	12				12
Échéances impayées	12			(3)	9
<b>Total crédits au logement</b>	<b>84 776</b>	<b>7 652</b>	<b>(4 305)</b>	<b>39</b>	<b>88 164</b>
<b>Divers</b>					
Capital	5 487	260	(328)	5	5 424
- prêts Codevi	4 894	250	(238)	5	4 911
- autres prêts	593	10	(90)		513
Intérêts courus non échus	146			(25)	121
Échéances mises en recouvrement	1			(1)	
Échéances impayées	7			(7)	
<b>Total divers</b>	<b>5 641</b>	<b>260</b>	<b>(328)</b>	<b>(28)</b>	<b>5 545</b>
<b>Total</b>	<b>93 414</b>	<b>8 446</b>	<b>(5 123)</b>	<b>(11)</b>	<b>96 728</b>

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

## Note 3b - Détail des capitaux douteux

(en millions d'euros)

	31.12.2006					31.12.2007				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont Dépréciations	Net	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont Dépréciations	Net
<b>Crédits équipement</b>	<b>2997</b>	<b>60</b>	<b>2 %</b>	<b>(12)</b>	<b>48</b>	<b>3019</b>	<b>52</b>	<b>2 %</b>	<b>(11)</b>	<b>41</b>
<b>Crédits au logement</b>	<b>84 776</b>	<b>3997</b>	<b>5 %</b>	<b>(270)</b>	<b>3 727</b>	<b>88 164</b>	<b>3 555</b>	<b>4 %</b>	<b>(246)</b>	<b>3 309</b>
Prêts très sociaux	3 996	258	6 %	(14)	244	4 049	210	5 %	(14)	196
Prêts locatifs	47 136	2 274	5 %	(162)	2 112	49 212	2 016	4 %	(145)	1 871
Prêts pour amélioration de l'habitat	5 250	239	5 %	(12)	227	5 184	211	4 %	(10)	201
Prêts locatifs intermédiaires	5 172	84	2 %	(4)	80	6 583	80	1 %	(4)	76
Prêts projets urbains	2 401	69	3 %	(4)	65	2 241	41	2 %	(4)	37
Prêts renouvellement urbain	3 201	174	5 %	(6)	168	3 885	190	5 %	(9)	181
Divers	17 620	899	5 %	(68)	831	17 010	807	5 %	(60)	747
<b>Crédits divers</b>	<b>5 641</b>	<b>996</b>	<b>18 %</b>	<b>(5)</b>	<b>991</b>	<b>5 545</b>	<b>1 000</b>	<b>18 %</b>	<b>(5)</b>	<b>995</b>
Prêts Codevi	5 027	996	20 %	(5)	991	5 011	1 000	20 %	(5)	995
Autres crédits divers	614					534				
<b>Total</b>	<b>93 414</b>	<b>5 053</b>	<b>5 %</b>	<b>(287)</b>	<b>4 766</b>	<b>96 728</b>	<b>4 607</b>	<b>5 %</b>	<b>(262)</b>	<b>4 345</b>

## Note 4a - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2007				31.12.2006			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement <sup>(1)</sup>	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	26 167	19 023		45 190	27 606	13 886		41 492
- fonds d'État <sup>(2)</sup>	12 751	19 023		31 774	10 201	13 886		24 087
- bons du Trésor	13 416			13 416	17 405			17 405
Titres prêtés	1 853	5 845		7 698	4 148	7 732		11 880
- fonds d'État	637	5 845		6 482	1 450	7 732		9 182
- bons du Trésor	1 216			1 216	2 698			2 698
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>28 020</b>	<b>24 868</b>		<b>52 888</b>	<b>31 754</b>	<b>21 618</b>		<b>53 372</b>
Obligations	16 935	9 329		26 264	21 159	6 065		27 224
Autres titres à revenu fixe	27 276	919		28 195	19 131	995		20 126
Titres prêtés	297			297	606	48		654
- obligations	297			297	606	48		654
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>44 508</b>	<b>10 248</b>		<b>54 756</b>	<b>40 896</b>	<b>7 108</b>		<b>48 004</b>
Actions	9 776			9 776	8 416			8 416
OPCVM et autres titres à revenu variable	424		245	669	515		116	631
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>10 200</b>		<b>245</b>	<b>10 445</b>	<b>8 931</b>		<b>116</b>	<b>9 047</b>
<b>Total par type de portefeuille</b>	<b>82 728</b>	<b>35 116</b>	<b>245</b>	<b>118 089</b>	<b>81 581</b>	<b>28 726</b>	<b>116</b>	<b>110 423</b>

(1) En mai 2006, le portefeuille d'investissement a été abondé par transfert de titres indexés sur l'inflation à partir du portefeuille de placement (l'encours transféré s'élevait à 8 482 M€.)

(2) Dont au 31 décembre 2007, un emprunt de titres (opération faisant suite à un prêt du même titre à la même contrepartie afin d'annuler l'opération de prêt à la demande de la contrepartie) de 50,6 M€ consenti à des conditions de marché, comptabilisé en portefeuille de transaction et présenté en portefeuille de placement. Cette opération a été dénouée le 15 janvier 2008.

**Note 4b - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires**

	31.12.2007				31.12.2006			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)								
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>28 020</b>	<b>24 868</b>		<b>52 888</b>	<b>31 754</b>	<b>21 618</b>		<b>53 372</b>
Valeur brute	27 599	24 353		51 952	30 949	20 927		51 876
Primes/décotes	18	71		89	359	246		605
Créances rattachées	529	444		973	637	445		1 082
Dépréciations	(126)			(126)	(191)			(191)
<b>Valeur de marché</b>	<b>28 022</b>	<b>24 810</b>		<b>52 832</b>	<b>31 869</b>	<b>21 755</b>		<b>53 624</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>44 508</b>	<b>10 248</b>		<b>54 756</b>	<b>40 896</b>	<b>7 108</b>		<b>48 004</b>
Valeur brute	44 296	10 109		54 405	40 195	6 901		47 096
Primes/décotes	(4)	(36)		(40)	220	34		254
Créances rattachées	524	175		699	620	173		793
Dépréciations	(308)			(308)	(139)			(139)
<b>Valeur de marché</b>	<b>44 335</b>	<b>10 264</b>		<b>54 599</b>	<b>40 982</b>	<b>7 221</b>		<b>48 203</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>10 200</b>		<b>245</b>	<b>10 445</b>	<b>8 931</b>		<b>116</b>	<b>9 047</b>
Valeur brute	10 534		246	10 780	9 132		118	9 250
Créances rattachées	4			4	5			5
Dépréciations	(338)		(1)	(339)	(206)		(2)	(208)
<b>Valeur de marché</b>	<b>15 827</b>		<b>204</b>	<b>16 031</b>	<b>14 942</b>		<b>144</b>	<b>15 086</b>

## Note 5 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>	59	58
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	15	1
Autres comptes de régularisation	1	1
<b>Compte de régularisation</b>	<b>75</b>	<b>60</b>
Débiteurs divers	50	4
- <i>bonifications à recevoir</i> <sup>(2)</sup>	50	4
<b>Actifs divers</b>	<b>50</b>	<b>4</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>125</b>	<b>64</b>

(1) Concernent les soultes payées à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(2) Dont au 31 décembre 2007 :

- 16 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts aux logements d'urgence et des prêts locatifs aidés d'insertion ;
- 10 M€ de bonification par la Section générale au titre des PRU ;
- 10 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Gaia Portage foncier ;
- 8 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts amélioration ;
- 5 M€ de bonification par l'UESL au titre des PRU ;
- 1 M€ de bonification par la Section générale au titre des Prêts Énergie Performance.

## Note 6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs		8	
Comptes et emprunts à terme		1 137	1 207
- <i>emprunts auprès du CFF (PLI)</i>		711	717
- <i>autres emprunts auprès du CFF</i>		105	116
- <i>emprunts repris de la CGLLS</i>		321	374
Titres donnés en pension livrée		4 107	1 991
Intérêts courus <sup>(1)</sup>		45	53
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>		<b>5 297</b>	<b>3 251</b>
Dépôts centralisés	8a	145 363	139 378
Rémunération des dépôts	8b	3 958	3 401
<b>Autres dettes envers les établissements de crédit</b>		<b>149 321</b>	<b>142 779</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		<b>154 618</b>	<b>146 030</b>

(1) Y compris les intérêts courus sur comptes ordinaires pour 2 M€ au 31 décembre 2007 (21 M€ au 31 décembre 2006).

## Note 7 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts centralisés	8a	49 747	47 653
Rémunérations des dépôts	8b	1 372	1 129
Titres donnés en pension livrée		500	
Intérêts courus		2	
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>		<b>51 621</b>	<b>48 782</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>51 621</b>	<b>48 782</b>

## Note 8a - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2008	Intérêts capitalisés au 01.01.2008 <sup>(1)</sup>	Dépôts au 31.12.2007	Dépôts au 01.01.2007	Intérêts capitalisés au 01.01.2007 <sup>(1)</sup>	Dépôts au 31.12.2006
<b>Dépôts centralisés</b>	<b>200 178</b>	<b>5 068</b>	<b>195 110</b>	<b>191 282</b>	<b>4 251</b>	<b>187 031</b>
Livret A - CEP	69 649	1 861	67 788	66 442	1 543	64 899
Livrets A et B - CNE	51 115	1 368	49 747	48 778	1 125	47 653
LEP	52 282	1 839	50 443	50 175	1 583	48 592
LDD - ex-Codevi <sup>(2)</sup>	7 450		7 450	8 001		8 001
Livret Bleu du Crédit Mutuel <sup>(3)</sup>	19 682		19 682	17 886		17 886
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>149 063</b>	<b>3 700</b>	<b>145 363</b>	<b>142 504</b>	<b>3 126</b>	<b>139 378</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>51 115</b>	<b>1 368</b>	<b>49 747</b>	<b>48 778</b>	<b>1 125</b>	<b>47 653</b>

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

(2) La loi de finances rectificative pour 2006 a prévu le remplacement du Codevi par le livret de développement durable. Le décret du 6 février 2007 a fixé le plafond du livret de développement durable à 6 000 €.

Les dépôts du livret de développement durable font l'objet d'une émission de Titres pour le Développement Industriel (TDI). Ces derniers sont rémunérés au taux du LDD majoré de 1 %, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, dans la limite du taux de centralisation; au-delà, c'est le taux du LDD qui s'applique. La part capitalisée sur les dépôts fait l'objet d'une centralisation l'année suivante.

(3) Le Crédit Mutuel centralise 100 % de ses dépôts à la Caisse des Dépôts; les dépôts livret Bleu sont répartis entre les sections livret A CEP et livrets A et B CNE: respectivement pour 60 % et 40 %, soit 11 809 M€ et 7 873 M€ au 31 décembre 2007 (10 732 M€ et 7 154 M€ au 31 décembre 2006).

## Note 8b - Rémunérations des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Rémunérations des dépôts</b>	<b>5 330</b>	<b>4 530</b>
Livret A - CEP	1 865	1 547
Livrets A et B - CNE	1 372	1 129
LEP	1 864	1 610
LDD - ex-Codevi	229	244
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>3 958</b>	<b>3 401</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>1 372</b>	<b>1 129</b>

## Note 9a - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Produits constatés d'avance	1 857	1 929
- sur bonifications	1 586	1 613
- sur titres <sup>(1)</sup>	68	31
- sur prêts <sup>(2)</sup>	25	
- sur instruments financiers <sup>(3)</sup>	178	285
Charges à payer	245	253
- rémunérations réseaux à payer	237	245
- charges à payer sur instruments financiers	1	
- charges à payer sur prêts <sup>(4)</sup>	7	8
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme <sup>(5)</sup>	158	175
Autres comptes de régularisation	49	93
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2 309</b>	<b>2 450</b>
Dettes de titres <sup>(6)</sup>	51	
Créditeurs divers <sup>(7)</sup>	99	12
<b>Passifs divers</b>	<b>150</b>	<b>12</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>2 459</b>	<b>2 462</b>

(1) Concernent les intérêts courus non échus précomptés.

(2) Concernent les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(3) Concernent les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(4) Charge à payer liée à la bonification des prêts PLI du CFF dans le cadre de l'opération dite swap CFF pour 7 M€ au 31 décembre 2007 (8 M€ au 31 décembre 2006).

(5) Concernent les intérêts courus sur Swaps de micro-couverture.

(6) Correspond à la dette de titres empruntés (cf. note 4a).

(7) Dont, au 31 décembre 2007, 82 M€ de capital libéré non appelé des FCPR, enregistré en hors-bilan auparavant (94 M€ au 31 décembre 2006)

## Note 9b - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	CEP	CNE	CEP	CNE
Bonifications brutes	1 990	1 133	2 071	1 103
Reprises en résultat	(827)	(710)	(896)	(665)
<b>Sous-total</b>	<b>1 163</b>	<b>423</b>	<b>1 175</b>	<b>438</b>
<b>Total</b>	<b>1 586</b>		<b>1 613</b>	

## Note 10 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2006	Dotations	Reprises	31.12.2007
<b>Provisions sur instruments de marché</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>
<b>Provisions sur prêts déficitaires <sup>(1)</sup></b>	<b>660</b>	<b>323</b>	<b>(38)</b>	<b>945</b>
Équipement	15	6	(1)	20
Logement <sup>(2)</sup>	641	315	(37)	919
Divers	4	2		6
<b>Autres provisions</b>	<b>115</b>		<b>(12)</b>	<b>103</b>
Bonification PLI	115		(12)	103
<b>Provisions sur litiges</b>	<b>8</b>			<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>784</b>	<b>326</b>	<b>(51)</b>	<b>1 059</b>

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

Au 31 décembre 2007, l'augmentation du montant de la provision s'explique par la diffusion de la mesure de baisse de 20 points de base du taux des prêts au logement social et par l'accroissement des encours de prêts à taux inférieur au coût de la ressource.

(2) Concernant l'enveloppe 2003-2005, les prêts renouvellement urbain (PRU) sont bonifiés par l'UESL et les fonds d'épargne qui constatent une provision de 24 M€ au 31 décembre 2007 (36 M€ au 31 décembre 2006).

Concernant l'enveloppe 2006-2008, les PRU sont bonifiés par l'UESL, par la Section générale et par les fonds d'épargne pour lesquels une provision de 68 M€ a été enregistrée au 31 décembre 2007 (38 M€ au 31 décembre 2006).

## Note 11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2006	Dotations Reprises	31.12.2007
<b>Risques généraux</b>			
Livret A - CEP	1 306	(354)	952
Livret A - CNE	957	(298)	659
LEP	526	79	605
LDD - ex-Codevi	122	78	200
<b>Total</b>	<b>2 911</b>	<b>(495)</b>	<b>2 416</b>

Au 31 décembre 2007, si l'on considère les fonds propres disponibles par rapport aux besoins de fonds propres calculés selon une méthode adaptée de Bâle II, on constate que, à titre transitoire, certaines sections sont déficitaires (LEP et LDD) alors que d'autres sont excédentaires (livret A). Cependant, la convergence vers Bâle II est assurée au niveau du bilan global des fonds d'épargne. Les fonds propres disponibles au 31 décembre sont en effet supérieurs aux besoins de fonds propres à cette date.

## Note 12a - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>3 457</b>	<b>35</b>	<b>678</b>	<b>4 170</b>	<b>2 911</b>	<b>7 081</b>
Affectation du résultat 2006	678		(678)			
Prélèvement de l'État en 2007 au titre du résultat 2006	(923)			(923)		(923)
Autres variations <sup>(1)</sup>	3	(2)		1	(495)	(494)
Résultat au 31 décembre 2007			1 257	1 257		1 257
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>3 215</b>	<b>33</b>	<b>1 257</b>	<b>4 505</b>	<b>2 416</b>	<b>6 921</b>

(1) Dont une affectation au 30 juin 2007 du report à nouveau de la section livrets A et B CNE vers le fonds de réserve et de garantie de la CNE pour 2 M€.

**Note 12b - Détail de la variation des capitaux propres par fonds**

(en millions d'euros)	Affectation du résultat	Autres variations		Prélèvement de l'État	Résultat de l'exercice
	Réserves	Réserves	Report à nouveau	Réserves	
Fonds de réserve des CEP	468			(438)	56
Fonds de réserve et de garantie de la CNE <sup>(1)</sup>	130	2		(181)	45
Fonds de réserve du LEP	25				41
FRFL	31	1		(304)	5
Livret A - CEP					769
Livret A - CNE <sup>(1)</sup>			(2)		322
LEP					1
Éliminations interfonds <sup>(2)</sup>	24				18
<b>Total</b>	<b>678</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>(923)</b>	<b>1 257</b>

Concernant les variations :

(1) Dont une affectation au 30 juin 2007 du report à nouveau de la section livrets A et B CNE vers le fonds de réserve et de garantie de la CNE pour 2 M€ relatif au résultat net dégagé par les dépôts des "livrets A HLM" centralisés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 1994.

(2) Correspond au retraitement des plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

Un prélèvement de 923 M€ a été effectué le 9 mai 2007 à hauteur de :

- 438 M€ sur le FRGCE ;

- 181 M€ sur le FRGCNE ;

- 304 M€ sur le FRFL.

**Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissement de crédit**

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
	Total Encours bruts sains	Total Encours bruts sains
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>8 446</b>	<b>7 297</b>
France	8 446	7 297
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>8 446</b>	<b>7 297</b>
Inférieure à 3 mois	557	449
De 3 mois à 1 an	88	77
De 1 an à 5 ans	2 486	2 307
Supérieure à 5 ans	5 315	4 464

## Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2007				31.12.2006	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux <sup>(1)</sup>	Encours bruts douteux compromis <sup>(1)</sup>	Dépréciations déduites de l'actif <sup>(2)</sup>	Total	Total
(en millions d'euros)						
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>83 937</b>	<b>4 597</b>	<b>10</b>	<b>(262)</b>	<b>88 282</b>	<b>86 117</b>
France	83 758	4 597	10	(262)	88 103	86 044
Autres	179				179	73
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>83 937</b>	<b>4 597</b>	<b>10</b>	<b>(262)</b>	<b>88 282</b>	<b>86 117</b>
Inférieure à 3 mois	4 428	190	10	(19)	4 609	4 578
De 3 mois à 1 an	2 433	123		(9)	2 547	2 929
De 1 an à 5 ans	14 744	652		(47)	15 349	15 326
Supérieure à 5 ans	62 332	3 632		(187)	65 777	63 284
<b>Répartition par secteur</b>	<b>83 937</b>	<b>4 597</b>	<b>10</b>	<b>(262)</b>	<b>88 282</b>	<b>86 117</b>
HLM	63 142	2 575		(173)	65 544	64 063
Collectivités locales	5 387	104	1	(12)	5 480	5 700
Administrations publiques	805	7			812	897
EPIC	11 182	805	9	(64)	11 932	11 743
Administrations privées	1 010	71		(6)	1 075	1 052
Sociétés commerciales	2 253	1 035		(7)	3 281	2 533
Autres	158				158	129
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>		<b>(252)</b>	<b>(10)</b>		<b>(262)</b>	<b>(287)</b>
Ouvertures		(279)	(8)		(287)	(381)
Dotations		(39)	(2)		(41)	(135)
Reprises		66			66	229

(1) Une décote a été comptabilisée sur certains contrats restructurés, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 9 M€ au 31 décembre 2007 (11 M€ au 31 décembre 2006).

(2) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

**Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe**

Le portefeuille de titres des fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements d'une notation supérieure à AAA et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2007.

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2007	Encours bruts sains au 31.12.2006
<b>Répartition par devise</b>	<b>107 644</b>	<b>101 376</b>
Euro	107 644	101 376
<b>Répartition par durée résiduelle</b>	<b>107 644</b>	<b>101 376</b>
Inférieure à 3 mois	12 208	5 934
De 3 mois à 1 an	21 799	11 308
De 1 an à 5 ans	37 684	52 396
Supérieure à 5 ans	35 953	31 738
<b>Répartition par notation <sup>(1)</sup></b>	<b>107 644</b>	<b>101 376</b>
AAA	75 965	81 075
AA	25 435	15 047
A	5 918	5 142
BBB	326	
Cotation non renseignée		112
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>	<b>(434)</b>	<b>(330)</b>
Ouverture	(330)	(69)
Dotations	(174)	(261)
Reprises	70	

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et IBCALT.

## Note 14 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Opérations de change à terme</b>		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	1 346	1 082
Devises à livrer	1 332	1 083
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	42	
Euros à livrer	42	
<b>Report/déport non couru</b>		
À recevoir	3	1
À payer	3	3

## Note 15 - Instruments financiers à terme

Les swaps de taux concernent :

> à hauteur de 198 M€ (261 M€ au 31 décembre 2006) des contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux Sociétés de développement régional (SDR).

> à hauteur de 16 636 M€ (12 913 M€ au 31 décembre 2006) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Trésorerie /Couverture		Trésorerie /Couverture	
	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
<b>Opérations fermes - Marchés gré à gré</b>				
Swaps de taux <sup>(1)</sup>	16 834	16 834	13 174	13 174
- juste valeur <sup>(2)</sup>	2 276	2 336	3 077	2 841

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2007. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

## Note 16 - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2007				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
<b>Opérations fermes - Contrat de taux</b>					
Swaps de taux donnés	3 198	1 887	5 640	6 109	16 834
Swaps de taux reçus	3 198	1 887	5 640	6 109	16 834

## Note 17a - Risques de crédit - Engagement par signature

Les engagements sur signature ou sur instruments financiers à terme ne présentant pas, au 31 décembre 2006, de risques de défaillance de contrepartie, aucun engagement n'a fait l'objet de déclassement en douteux.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
<b>Répartition par zone géographique</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
France	38	38

## Note 17b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme

Répartition des engagements reçus (ventes/prêts).

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
Répartition par zone géographique	16 834	13 174
France	11 005	8 099
Europe	5 809	5 055
États-Unis	20	20

## Note 18 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts sur banque centrale et CCP		39	27
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		28	29
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		4	61
Produits sur report/déport		6	3
Intérêts sur prêts <sup>(1)</sup>	20	346	291
Autres intérêts et produits assimilés <sup>(2)</sup>	20	3	6
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires	20	(2)	
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>		<b>424</b>	<b>417</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		(19)	(22)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(98)	(83)
Charges sur report/déport		(15)	(14)
Intérêts sur emprunts		(3)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	21	(4 630)	(3 912)
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>		<b>(4 765)</b>	<b>(4 033)</b>

(1) Reclassement en décembre 2007 des indemnités de réaménagements des prêts aux établissements de crédit pour 0,4 M€ (cf. note 25).

(2) Correspond aux intérêts sur swaps couvrant les prêts.

## Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts sur crédit à la clientèle		3 486	3 136
- intérêts sur crédits à l'équipement <sup>(1)</sup>		155	175
- intérêts sur crédits au logement <sup>(1)</sup>		3 276	2 909
- intérêts sur autres crédits à la clientèle		55	52
Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux		18	38
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires		(283)	(194)
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	<b>20</b>	<b>3 221</b>	<b>2 980</b>
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	21	(1 383)	(1 137)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(5)	
<b>Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle</b>		<b>(1 388)</b>	<b>(1 137)</b>

(1) Reclassement en décembre 2007, des indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle préalablement classées en commissions pour 3,5 M€ (4 M€ au 31 décembre 2006 non reclassés) ainsi que des indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle pour 9 M€ (21 M€ au 31 décembre 2006 non reclassés) - (cf. note 25a).

**Note 20 - Intérêts et produits assimilés sur prêts**

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Intérêts <sup>(1) (3)</sup></b>	<b>3 607</b>	<b>3 199</b>
Prêts équipement	155	175
Prêts logement <sup>(2)</sup>	3 200	2 777
Prêts divers	252	247
<b>Reprise nette de bonifications</b>	<b>124</b>	<b>115</b>
Prêts équipement		1
Prêts logement	124	114
<b>Amortissements des surcotes et décotes <sup>(4)</sup></b>	<b>101</b>	<b>113</b>
Prêts logement	101	113
<b>Résultat net sur opérations de couverture</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
Prêts divers	3	6
<b>Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses</b>	<b>18</b>	<b>38</b>
Prêts équipement	1	
Prêts logement	17	38
<b>Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires</b>	<b>(285)</b>	<b>(194)</b>
Prêts équipement	(5)	(9)
Prêts logement	(278)	(184)
Prêts divers	(2)	(1)
<b>Total intérêts sur prêt</b>	<b>3 568</b>	<b>3 277</b>
Prêts équipement	151	167
Prêts logement	3 164	2 858
Prêts divers	253	252
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>347</b>	<b>297</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>3 221</b>	<b>2 980</b>

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de -16 M€ (-17 M€ au 31 décembre 2006) et les reprises de provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 12 M€ au 31 décembre 2007 (17 M€ au 31 décembre 2006).

(3) Y compris depuis décembre 2007, les indemnités de réaménagement des prêts préalablement classées en commissions pour 3,9 M€ (4 M€ au 31 décembre 2006 non reclassé) ainsi que des indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle pour 9 M€ (21 M€ au 31 décembre 2006 non reclassées) - cf. note 25a.

(4) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds, dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 80 M€ au 31 décembre 2007 (85 M€ au 31 décembre 2006).

## Note 21a - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Intérêts déposants</b>	<b>(6 013)</b>	<b>(5 049)</b>
Livret A - CEP	(1 885)	(1 565)
Livrets A et B - CNE	(1 383)	(1 137)
LEP	(1 888)	(1 626)
LDD - ex-Codevi	(264)	(255)
Livret Bleu du Crédit Mutuel	(593)	(466)
<b>Total</b>	<b>(6 013)</b>	<b>(5 049)</b>
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>(4 630)</b>	<b>(3 912)</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>(1 383)</b>	<b>(1 137)</b>

## Note 21b - Taux de rémunération des livrets réglementés

Livrets réglementés	Taux de rémunération				
	Depuis le 1 <sup>er</sup> août 2007	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 31 juillet 2007	Du 1 <sup>er</sup> août 2006 au 31 décembre 2006	Du 1 <sup>er</sup> février 2006 au 31 juillet 2006	Du 1 <sup>er</sup> août 2005 au 31 janvier 2006
Livrets A et B	3,00 %	2,75 %	2,75 %	2,25 %	2,00 %
LEP	4,00 %	3,75 %	3,75 %	3,25 %	3,00 %
Livret Bleu					
- pour les personnes physiques	3,00 %	3,02 %	3,02 %	2,46 %	2,20 %
- pour les personnes morales	3,00 %	2,90 %	2,90 %	2,38 %	2,11 %
Intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts du livret développement durable (ex-Codevi) <sup>(1)</sup>	3,80 %	3,55 %	3,75 %	3,75 %	3,50 %

(1) Sauf du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2006 où le taux était de 3,25 %.

## Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres de placement</b>	<b>2 809</b>	<b>2 561</b>
Effets publics	1 143	1 174
- <i>fonds d'État</i>	512	696
- <i>bons du Trésor</i>	631	478
Obligations	705	771
Autres titres à revenu fixe	961	616
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement</b>	<b>1 413</b>	<b>990</b>
Effets publics (fonds d'État)	1 013	705
Obligations	356	233
Autres titres à revenu fixe	44	52
<b>Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>4 222</b>	<b>3 551</b>

## Note 23 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Micro-couverture</b>	<b>233</b>	
- <i>swaps de taux</i>	233	
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>233</b>	
<b>Micro-couverture</b>	<b>(173)</b>	<b>(87)</b>
- <i>swaps de taux</i>	(173)	(87)
<b>Intérêts et charges assimilées <sup>(1)</sup></b>	<b>(173)</b>	<b>(87)</b>

(1) S'agissant de couvertures, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts. En 2007, la décompensation s'est opérée fonds par fonds, en isolant chaque opération.

## Note 24 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Revenus des titres de placement</b>		
Actions	432	340
OPCVM	3	2
Autres titres à revenu variable	6	6
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>441</b>	<b>348</b>

## Note 25a - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit <sup>(1)</sup>		(1 132)		(1 146)
Opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>	2	(642)	26	(619)
Opérations sur titres		(13)		(12)
<b>Commissions</b>	<b>2</b>	<b>(1 787)</b>	<b>26</b>	<b>(1 777)</b>
<b>Total net</b>		<b>(1 785)</b>		<b>(1 751)</b>

(1) En décembre 2007, reclassement :

- des indemnités de réaménagements des prêts aux établissements de crédit pour 0,4 M€ et à la clientèle pour 3,5 M€ en intérêts et produits assimilés (cf. notes 18 et 19) (4 M€ d'indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle au 31 décembre 2006 non reclassé) ;
- des indemnités de remboursements anticipés de prêts à la clientèle pour 9 M€ en intérêts et produits assimilés (cf. note 19) (21 M€ d'indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle au 31 décembre 2006 non reclassé).

## Note 25b - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Rémunérations des réseaux collecteurs</b>		
Livret A - CEP	(671)	(651)
Livrets A et B - CNE	(642)	(619)
LEP	(253)	(303)
Livret Bleu du Crédit Mutuel	(208)	(192)
<b>Total</b>	<b>(1 774)</b>	<b>(1 765)</b>
<b>Dont établissements de crédit</b>	<b>(1 132)</b>	<b>(1 146)</b>
<b>Dont opérations avec la clientèle</b>	<b>(642)</b>	<b>(619)</b>

**Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Résultat sur opérations sur instruments de change <sup>(1)</sup>		(18)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>		<b>(18)</b>

(1) Perte de change liée à la conversion en GBP des titres British Petroleum (précédemment comptabilisés en USD) en mars 2006.

**Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Résultat de cession des titres de placement	616	811
- <i>effets publics et valeurs assimilées</i>	(111)	152
fonds d'État	(11)	179
bons du Trésor	(100)	(27)
- <i>obligations</i>	(13)	(6)
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(12)	(1)
- <i>actions</i>	624	628
- <i>OPCVM</i>	128	38
Autres produits et charges sur titres de placement	(10)	(9)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement <sup>(1)</sup>	(240)	(188)
<b>Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement</b>	<b>366</b>	<b>614</b>
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	31	5
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille		(1)
<b>Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>31</b>	<b>4</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>397</b>	<b>618</b>

(1) Y compris depuis le 30 juin 2007, les dotations nettes sur instruments de marché sur portefeuille de placement pour 2 M€ (0,5 M€ au 31 décembre 2006).

## Note 28 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
<b>Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts <sup>(1)</sup></b>	<b>(77)</b>	<b>(74)</b>
Charges de personnel	(23)	(22)
Charges informatiques	(6)	(6)
Autres prestations	(48)	(46)

(1) La Section générale assure pour le compte des fonds d'épargne et leur refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

## Note 29 - Coût du risque

Au 31 décembre 2006, l'évolution du coût du risque est liée à la mise en place d'un affinement de la mesure du risque de crédit, qui repose sur la notation des contreparties et qui fixe le taux de provision à appliquer à chaque emprunteur en fonction de sa notation, elle-même associée à une probabilité de défaut et à une perte en cas de défaut. Cette méthodologie est adoptée depuis la clôture du 31 décembre 2006 et est donc appliquée sur l'exercice 2007.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dotations pour dépréciations des créances	(18)	(62)
<b>Dotations pour dépréciations et provisions</b>	<b>(18)</b>	<b>(62)</b>
Reprises des dépréciations des créances	26	130
Autres reprises de dépréciations et provisions		5
<b>Reprises de dépréciations et provisions</b>	<b>26</b>	<b>135</b>
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		(5)
<b>Pertes et récupérations</b>		<b>(5)</b>
<b>Total coût du risque</b>	<b>8</b>	<b>68</b>

**Note 30 - Dotations nettes au FRBG et aux provisions**

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
<b>Risques généraux</b>	<b>495</b>	<b>(208)</b>
Livret A - CEP	354	(9)
Livrets A et B - CNE	298	(121)
LEP	(79)	(33)
LDD - ex-Codevi	(78)	(45)
<b>Dotations nettes au FRBG et aux provisions</b>	<b>495</b>	<b>(208)</b>

Cf. note 11.

# Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- > le contrôle des comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

■ le paragraphe I.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes" qui expose le changement de méthode comptable relatif à la mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 du règlement n° 2005-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) ;

■ les paragraphes I.2 et II de la note "Principes d'élaboration des comptes" qui exposent le changement de méthode comptable relatif aux modalités de comptabilisation des indemnités de réaménagement et les éléments de compréhension jugés utiles pour la comparabilité des comptes relatifs à ces indemnités.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ■ Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### ■ Estimations comptables

Le provisionnement des risques de crédit et des pertes résultant de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource, ainsi que la constitution de fonds pour risques bancaires généraux constituent des domaines d'estimation comptable significative dans l'activité des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations :

> votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe III.2.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 2, 3, 13 et 29 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques ;

> votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource (paragraphe III.6 de la note "Principes d'élaboration des comptes" et note 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuelles attendues et leur couverture par des provisions pour risques ;

> votre établissement constitue des fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe III.7 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 11 et 30 de l'annexe) destinés à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre établissement, nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars et Guérard



Guillaume Potel



Pierre Masieri

Le rapport d'activité et de développement durable de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport de la Direction des fonds d'épargne sont disponibles sur le site internet [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de la Direction de la communication.

**Caisse des Dépôts**  
**Direction de la communication**  
**56, rue de Lille**  
**75356 Paris 07 SP**

## Édition

Caisse des Dépôts  
Direction de la communication

## Conception et réalisation

Publicis Consultants

## Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2007 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

## Papier

Le papier utilisé dans ce rapport financier 2007 est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Le logo FSC signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP  
Tél. : +33 1 58 50 00 00  
[www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

